

Offre d'information routière pour les transporteurs routiers

Véhicules lourds Interdictions de circulation et levées d'interdiction



Bison Futé propose aux transporteurs routiers un service en ligne adapté, pour une information au plus près de l'événement.

En cas de perturbation météorologique particulièrement importante, il peut s'avérer nécessaire de mettre en place des interdictions de circulation, tant pour la sécurité des usagers que pour éviter une paralysie du réseau routier.

Afin de mieux préparer leurs déplacements, les transporteurs routiers peuvent désormais :

- > être informés en amont des décisions susceptibles d'être prises par les préfets ;
- > être informés en temps réel des interdictions ou levées d'interdiction de circuler sur le réseau routier national et le réseau des routes à grandes circulation.

Comment fonctionne le service ?

Les transporteurs routiers peuvent recevoir, via leur messagerie, toutes les interdictions de circulation, ou levées d'interdiction, décidées au niveau national, régional ou départemental sur le réseau routier national et sur le réseau des routes à grande circulation. Pour cela, il suffit de s'abonner aux informations diffusées par les centres régionaux d'information et de coordination routières (CRICR). Les transporteurs s'abonnent aux informations concernant les régions de leur choix, selon une périodicité souhaitée.

A quoi correspond l'abonnement ?

Chaque interdiction ou levée d'interdiction de circuler fait l'objet d'un message diffusé en temps réel par messagerie électronique.

En période de crise régionale, les centres régionaux établissent 3 synthèses quotidiennes des interdictions en cours, des interdictions prévues et des dernières levées d'interdiction. Ces synthèses sont diffusées aux environs de 7h45, 13h15 et 18h15.

En cas de crise routière majeure, une synthèse nationale émanant du centre national d'information routière (CNIR) complète les informations régionales. Cette synthèse intervient 3 fois par jour : à 8h30 – 13h45 – 18h45.

Comment s'abonner ?

Il suffit de télécharger un bulletin d'abonnement depuis le site internet Bison Futé (Espace Transporteurs) et de le retourner complété au centre d'information routière correspondant à votre domiciliation : ce centre assurera la gestion de tous vos abonnements, quelles que soient les régions sur lesquelles vous souhaitez être informé.

Le bulletin peut être retourné :



soit par télécopie



soit par messagerie

Coordonnées des centres d'information routière

Le centre d'information routière dont vous dépendez est celui de la zone géographique de votre domiciliation.

Votre domiciliation	Centre chargé de gérer vos demandes d'abonnement	Contact électronique et télécopie
Alsace, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Lorraine	CRICR Est	charge-communication.cricr-est@tipi.info-routiere.gouv.fr télécopie : 03 87 63 15 09
Ile-de-France	CRICR Ile-de-France	charge-communication.cricr-idf@tipi.info-routiere.gouv.fr télécopie : 01 48 98 49 42
Corse, Languedoc-Roussillon, Provence - Alpes - Côte-d'Azur	CRICR Méditerranée	charge-communication.cricr-mediterranee@tipi.info-routiere.gouv.fr télécopie : 04 91 80 31 96
Nord-Pas-de-Calais, Picardie	CRICR Nord	charge-communication.cricr-nord@tipi.info-routiere.gouv.fr télécopie : 03 20 19 33 99
Bretagne, Centre, Haute-Normandie, Basse-Normandie, Pays de la Loire	CRICR Ouest	charge-communication.cricr-ouest@tipi.info-routiere.gouv.fr télécopie : 02 99 23 83 39
Auvergne, Rhône-Alpes	CRICR Rhône-Alpes-Auvergne	charge-communication.cricr-raa@tipi.info-routiere.gouv.fr télécopie : 04 78 41 13 35
Aquitaine, Limousin, Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes	CRICR Sud-Ouest	charge-communication.cricr-sud-ouest@tipi.info-routiere.gouv.fr télécopie : 05 56 93 07 68
Transporteurs étrangers *	CNIR	charge-communication.cnir@tipi.info-routiere.gouv.fr télécopie : 01 48 12 44 41

* Nota pour les transporteurs étrangers : les correspondances avec le CNIR et les demandes d'abonnement doivent être exprimées en français ou en anglais.